

**Bureau du 23 mai 2005**

**Décision n° B-2005-3240**

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Tunnel sous Fourvière - Travaux de rénovation - Aménagement de la salle de contrôle-commande - Autorisation de signer un marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2584 en date du 4 octobre 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de travaux de rénovation du tunnel sous Fourvière, aménagement de la salle de contrôle-commande.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en sa séance du 29 avril 2005, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Amec Spie pour un montant de 522 704,68 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

### **DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour le tunnel sous Fourvière - travaux de rénovation - aménagement de la salle de contrôle-commande et tous les actes contractuels afférents avec l'entreprise Amec Spie pour un montant de 522 704,68 € HT, soit 625 154,80 TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0013, le 23 septembre 2002 pour la somme de 11 704 840 € TTC en dépenses.

**3° - Le montant** à payer en 2005 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 550 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,